



MAIRIE DE
GRAMBOIS

COMPTE RENDU
SEANCE DU 4 JUILLET 2016 A 19H00

Procès-verbal de séance du 1^{er} juin 2016

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

Fonds d'aide aux jeunes

Le maire donne des informations au conseil municipal quant à la destination du fonds d'aide aux jeunes. Il précise que pour les communes de moins de 2000 habitants, le coût forfaitaire est de 200 euros pour l'année.

Accepté à l'unanimité.

Lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

Le maire expose au conseil municipal que la phase de consultation des services est terminée et qu'aucune observation n'a été émise. Il précise aussi qu'un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes. Il informe que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet d'acquisition de la parcelle H 429 en vue de l'extension du cimetière devrait se tenir courant septembre 2016.

Fixation du prix de vente de la parcelle n°19, Lot. Barraban

Suite à la rectification de la chaussée, l'emprise de la parcelle de la parcelle a été diminué, il y a donc lieu de modifier le prix de vente et de le passer ainsi de 98 000 € à 72 000 € avec une superficie de 430 m².

Accepté à l'unanimité.

Modification du permis d'aménager

Le maire expose qu'afin d'intégrer les modificatifs de voies et de parcelles au lotissement Barraban, il y a lieu de faire une demande de permis modificatif.

Accepté à l'unanimité.

Mise aux enchères des parcelles H n°658, H n°660 – Ancien hôtel du Brusquet

Le maire annonce la mise aux enchères de l'ancien hôtel du clos des sources. Il expose qu'afin de garder la maîtrise sur les constructions à l'entrée du village, il souhaiterait que le conseil municipal l'autorise à porter la commune adjudicataire pour cette vente et de mandater Maître GREGORI, Avocat pour réaliser cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'inscrire la dépense pour la vente aux enchères dans le budget de la commune.

Accepté à la majorité.

Emplois saisonniers

Le maire propose de prendre un agent en juillet et un agent en août à hauteur de 20h/semaine.
Accepté à l'unanimité.

Contrat civique – Service civique

Pour faire revivre la bibliothèque, le maire propose de recruter un jeune en service civique. La mise en œuvre des contrats est réalisée par la mission locale.
Accepté à l'unanimité.

Réserve ministérielle

Le maire rappelle qu'une demande d'aide avait été faite au Ministère de l'Intérieur pour le projet de groupe scolaire à hauteur de 100 000 €. L'aide accordée étant de 70 000 €. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à accepter cette somme.
Accepté à l'unanimité.

Modification CôtéLub, répartition des sièges

Répartition des sièges par accord local. Le maire en réexplique les principes. COTELUB avait proposé un nouvel accord local augmentant le nombre de sièges à La Tour d'Aigues et diminuant ceux aux plus petites communes. Des modifications nouvelles obligeront le conseil municipal à se repositionner en fin d'année en raison de l'intégration de Cadenet et Cucuron à l'intercommunalité.

Convention hébergement gendarmes

Compte tenu de l'arrivée des renforts de Gendarmerie pour l'été, les communes se trouvent dans l'obligation de leur fournir un hébergement. La Maison Familiale et Rurale de La Tour d'Aigues loge les gendarmes moyennant une contribution communale.
Accepté à l'unanimité.

Infos diverses

- Utilisation du domaine public et application des tarifs.

La séance est levée à 20h00.